

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 11 juillet 2022 à compter de 19 h et à laquelle étaient présents :

Monsieur le Maire	Pierre Gagné
Madame la conseillère	Joanie Thibault
Messieurs les conseillers	Réjean Desjardins Marc-André Routhier Ghislain Collin Jocelyn Démétré
Était absente :	Josée Gougeon

La directrice générale, Maude Tourangeau, est également présente.

Nombre de citoyens : 21

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 04.

VALIDATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

2022-07-3121-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et adopté à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 2022.
 - 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 2022.
 - 3.3 Procès-verbal de l'assemblée spéciale de l'audit du 20 juin 2022.
 - 3.4 Suivi du procès-verbal de l'assemblée spéciale de l'audit du 20 juin 2022.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de juin 2022.
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 5.1A Accord de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain au projet de plan d'aménagement et de gestion présenté par la corporation et au territoire de celle-ci pour être inclus dans un futur parc régional 31 Milles.

- 5.1B La Municipalité s'engage à prendre en charge les responsabilités relatives à la gestion et aux opérations du parc et de signer avec la MRC une attente à cet effet.
- 5.1C La municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain demande à la MRCAL de donner suite au processus de création du parc et confirmer au MAMH son intérêt à poursuivre les procédures à cet effet en collaboration avec la MRCVG et les autres ministères concernés.
- 5.2 Accord avec le ministère des Transports pour exécuter le contrat relatif aux travaux 8809-22-4583 pour le déneigement, déglacage et fourniture des matériaux pour la route 309, à la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, MRC d'Antoine-Labelle pour une longueur physique et pondéré de 22.141 km pour un montant de 220 000 \$ et ce pour une durée d'un an avec une clause de renouveler pour deux années consécutives.
- 5.3 Révocation de la résolution numéro 2021-09-2917 sur l'échange de terrains entre la Municipalité et Gestion D. Gougeon inc.
- 5.4 Mandater un urbaniste agréé afin de :
 - 1. Valider la conformité des travaux en cours et à venir des développements domiciliaires.
 - 2. Procéder à la mise à jour du plan d'urbanisme ainsi que la mise à niveau de la réglementation.
- 5.5 Mandater Équipe Laurence à vérifier la conformité de l'ensemble des travaux de voirie en cours et à venir des développements domiciliaires.

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Accord entre la Municipalité et les employé(e)s [G1] municipaux sur la convention collective 2022-2026.

8. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 AIRRL 2018-503 Demande de prolongation de réalisation des travaux.
- 8.2 ULQ79372 Demande de prolongation de réalisation des travaux.
- 8.3 Retard des travaux pour le Projet 111-0007 traitement surface des chemins Hamel et Constantineau dû aux intempéries.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-07-3122 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 13 JUIN 2022.**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 2022, tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 13 JUIN 2022**

Aucun suivi

2022-07-3123 **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 20 JUIN 2022.**

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juin 2022, tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 20 JUIN 2022**

Aucun suivi

TRÉSORERIE

2022-07-3124 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2022**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et adopté à l'unanimité, d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois de juin 2022 telle qu'elle est présentée :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2022</u>			
Solde au 31 mai 2022	556 480,66 \$		
Dépôts taxes municipales	158 786,56 \$		
Dépôts autres revenus	7 448,91 \$		
<i>Subv. Terre publique</i>	111 796,00 \$		
<i>Annulation d'encaissement</i>	-809,43 \$		
<i>TPS-TVQ</i>	25 374,81 \$		
<i>Subv. Halte Tourisme Laurentides</i>	10 000,00 \$		
Intérêts	445,29 \$		
Total des revenus	313 042,14 \$		
Liquidité	675 110,44 \$		
Intérêt sur liquidité	471,65 \$		
Total des liquidités disponibles	1 545 104,89 \$		
Total	1 545 104,89 \$		
Chèques fournisseurs	18 800,97 \$		
Déboursés fournisseurs	36 055,09 \$		
Déboursés manuels fournisseurs	13 333,00 \$		
Paiements directs fournisseurs	100 459,74 \$		
Salaires mensuels	59 950,52 \$		
Paiements mensuels (Camions & Autres)	16 692,25 \$		

Total des dépenses	245 291,57 \$		
Solde de banque	624 231,23 \$		
Placement	675 582,09 \$		
Liquidités disponibles avant retenue	1 299 813,32 \$		
Retenus fournisseurs			
Liquidités disponibles	1 299 813,32 \$		

Je, directrice générale et greffière-trésorière, Maude Tourangeau, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2022-07-3125 **ACCORD DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN AU PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LA CORPORATION ET AU TERRITOIRE DE CELLE-CI POUR ÊTRE INCLUS DANS UN FUTUR PARC RÉGIONAL 31 MILLES.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a l'intention de faire partie du regroupement du futur parc régional du 31 milles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et adopté à l'unanimité de donner son accord pour le projet de plan d'aménagement et de gestion qui est présenté par la corporation et au territoire.

ADOPTÉE

2022-07-3126 **LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE À PRENDRE EN CHARGE LES RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA GESTION ET AUX OPÉRATIONS DU PARC ET DE SIGNER AVEC LA MRC UNE ATTENTE À CET EFFET.**

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à prendre en charge les responsabilités relatives à la gestion et aux opérations du parc et de signer avec la MRC une attente.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et adopté à l'unanimité de s'engager à prendre à charge les responsabilités, la gestion et les opérations du parc.

ADOPTÉE

2022-07-3127 **LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN DEMANDE À LA MRCAL DE DONNER SUITE AU PROCESSUS DE CRÉATION DU PARC ET DE CONFIRMER AU MAMH SON INTÉRÊT À POURSUIVRE LES PROCÉDURES À CET EFFET EN COLLABORATION AVEC LA MRCVG ET LES AUTRES MINISTÈRES CONCERNÉS.**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain demande à la MRCAL de donner suite au processus de création du parc et de

confirmer au MAMH son intérêt à poursuivre les procédures à cet effet avec la MRCVG et les autres ministères concernés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et adopté à l'unanimité de donner suite au processus.

ADOPTÉE

2022-07-3128 **ACCORD AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR EXÉCUTER LE CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX 8809-22-4583 POUR LE DÉNEIGEMENT, DÉGLACAGE ET FOURNITURE DES MATÉRIAUX POUR LA ROUTE 309, À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR UNE LONGUEUR PHYSIQUE ET PONDÉRÉ DE 22.141 KM POUR UN MONTANT DE 220 000 \$ ET CE POUR UNE DURÉE D'UN AN AVEC UNE CLAUSE DE RENOUELER POUR DEUX ANNÉES CONSÉCUTIVES.**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain doit procéder au renouvellement et à la signature du contrat de service pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité par le Conseil municipal d'accepter les modalités du contrat 8809-22-4583 et d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires, au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

ADOPTÉE

2022-07-3128-1 **RÉVOCATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-09-2917 SUR L'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET GESTION D. GOUGEON INC.**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain assure aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics, le conseil se voit dans l'obligation de se rétracter de la résolution numéro 2021-09-2917 sur l'échange de terrains entre la Municipalité et Gestion D. Gougeon Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et résolu à l'unanimité par le Conseil municipal de révoquer celle-ci.

ADOPTÉE

2022-07-3129 **MANDATER UN URBANISTE AGRÉÉ AFIN DE : VALIDER LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR DES DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES.**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain est en plein développements domiciliaires.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de mandater un urbanisme agréé afin de valider la conformité des travaux en cours et à venir des développements domiciliaires.

ADOPTÉE

**2022-07-3130 MANDATER UN URBANISTE AGRÉÉ AFIN DE :
PROCÉDER À LA MISE À JOUR DU PLAN D'URBANISME
AINSI QUE LA MISE À NIVEAU DE LA RÉGLEMENTATION.**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain doit revoir la mise à jour du plan d'urbanisme ainsi que la mise à niveau de la réglementation.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité de mandater un urbaniste agréé afin de procéder à la mise à jour du plan d'urbanisme ainsi que la mise à niveau de la réglementation.

ADOPTÉE

**2022-07-3131 MANDATER ÉQUIPE LAURENCE À VÉRIFIER LA
CONFORMITÉ DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE VOIRIE
EN COURS ET À VENIR DES DÉVELOPPEMENTS
DOMICILIAIRES.**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain est en plein développements domiciliaires.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de mandater Équipe Laurence afin de valider la conformité de l'ensemble des travaux de voirie en cours et à venir des développements domiciliaires

ADOPTÉE

RESSOURCE HUMAINES

**2022-07-3131-1 ACCORD ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LES EMPLOYÉ(E)S
MUNICIPAUX SUR LA CONVENTION COLLECTIVE 2022-
2026.**

ATTENDU QUE la convention collective des employés syndiqués de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain était arrivée à échéance le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE trois représentants ont été nommés pour négocier la convention collective et qu'une entente de principe a été signée entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Gagné, maire, Madame Maude Tourangeau, directrice générale, greffière-trésorière, signataires pour la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, et au nom de celle-ci, pour le renouvellement de la convention collective 2022-2026.

ADOPTÉE

**2022-07-3132 AIRRL-2018-503 DEMANDE DE PROLONGATION DE
RÉALISATION DES TRAVAUX.**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de Construction Michel Lacroix n'a pas réussi à finaliser les travaux sur les chemins H.-Bondu et du Lac-au-Foin.

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur prend du retard sur son échéancier et que les mauvaises températures ajoutent également des délais, nous proposons une prolongation de délai d'un mois pour assurer la qualité

des ouvrages livrés par l'entrepreneur. Celui-ci sera terminé pour le 15 août 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports, dans le cadre de programme d'aide à la voirie locale, dossier AIRRL-2018-503, une prolongation de réalisation des travaux pour la réfection du chemin H.-Bondu et du chemin du Lac-au-Foin.

ADOPTÉE

2022-07-3133 ULQ79372 DEMANDE DE PROLONGATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de Construction Michel Lacroix n'a pas réussi à finaliser les travaux sur divers chemins municipaux totalisant 9,1 km.

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur prend du retard sur son échéancier et que les mauvaises températures ajoutent également des délais, nous proposons une prolongation de délai d'un mois pour assurer la qualité des ouvrages livrés par l'entrepreneur. Celui-ci sera terminé pour le 15 août 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports, dans le cadre de programme d'aide à la voirie locale, dossier ULQ79372, une prolongation de réalisation des travaux pour la réfection sur divers chemins municipaux totalisant 9,1 km.

ADOPTÉE

2022-07-3134 RETARD DES TRAVAUX POUR LE PROJET 111-0007 TRAITEMENT DE SURFACE DES CHEMINS HAMEL ET CONSTANTINEAU DÛ AUX INTEMPÉRIES.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Franroc division Sintra inc. n'a pas réussi à finaliser les travaux sur les chemins Hamel et Constantineau en raison des intempéries.

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur prend du retard sur son échéancier et que les mauvaises températures ajoutent également des délais, nous proposons une prolongation de délai pour assurer la qualité des ouvrages livrés par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité de demander une prolongation de réalisation des travaux pour la réfection sur ces sur chemins municipaux.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il a eu période de questions à 20h20.

2022-07-3135 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité, de lever la séance. Il est 21h00.

ADOPTÉE

Pierre Gagné
Maire

Maude Tourangeau
DG/greffière-trésorière